



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

26-03-2018

**10<sup>e</sup> SÉANCE  
CONSEIL 2017-2021**

---

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 26 mars 2018 à 11 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

---

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. François Pépin, directeur général.

2 **18-172 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

**ADMINISTRATION**

3. Règlement 158-2018 – Conditions de service – Hydro-Joliette – Adoption
4. Règlement 159-2018 – Tarification d'électricité – Hydro-Joliette – Adoption
5. Période de questions
6. Date et heure de la prochaine assemblée



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

26-03-2018

7. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

**18-173 – RÈGLEMENT 158-2018 – CONDITIONS DE SERVICE –  
HYDRO-JOLIETTE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le projet de règlement portant respectivement le numéro 18-134 et 18-135, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 mars 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 158-2018 relatif aux conditions de service d'Hydro-Joliette.

Objet :	Modifications pour suivre les conditions de service d'Hydro-Québec
Portée :	Tous les usagers d'Hydro-Joliette
Coût :	N/A
Mode de financement :	N/A
Mode de remboursement :	N/A

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

**18-174 – RÈGLEMENT 159-2018 – TARIFICATION D'ÉLECTRICITÉ –  
HYDRO-JOLIETTE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le projet de règlement portant respectivement le numéro 18-136 et 18-137, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 mars 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 159-2018 relatif à la tarification d'électricité d'Hydro-Joliette.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

26-03-2018

Objet :	Modifications pour suivre les tarifs d'Hydro-Québec
Portée :	Tous les usagers d'Hydro-Joliette
Coût :	N/A
Mode de financement :	N/A
Mode de remboursement :	N/A

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

6 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 16 avril 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

7 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 11 h 01.

ALAIN BEAUDRY,  
Maire

MYLÈNE MAYER,  
Greffière